

Avis important.

Nous attirons d'une manière toute spéciale l'attention de la profession médicale sur les règlements suivants adoptés par le Bureau Provincial de médecine à sa séance du 13 mai 1880 :

Ch. I., S. IV. A chaque élection du Bureau des Gouverneurs, chaque membre de la dite corporation, aura le droit de voter par procuration; un témoin devra attester la signature de la procuration. Toute procuration pour être valide devra être remise entre les mains du Régistrateur le ou avant le 1er Juillet précédant l'assemblée triennale, et le Régistrateur devra la renvoyer certifiée exacte cinq jours après sa réception.

Ch. III., S. II. Tous les membres devront, chaque année, le ou avant le 1er Juillet, payer entre les mains du Régistrateur, une somme de deux piastres étant leur contribution annuelle.

Ch. III., S. III. Aucun membre du Collège ne pourra voter aux assemblées triennales, ni être éligible comme Gouverneur, à moins qu'il ait payé, le 1er Juillet précédant l'assemblée, tout ce qu'il pourra devoir au Collège.

Ch. III., S. IV. Il est du devoir du Président de faire poursuivre tout membre du Collège négligeant de payer annuellement ses redevances au Collège.

Dispensaire de la Providence.

M. le Dr. A. Piché a été le médecin en service dans ce Dispensaire durant le mois d'Avril 1880.

Le total des ordonnances a été de 2101, et celui des visites de 238.

M. le Dr. G. O. Beaudry est chargé du service pour le mois de Mai.

Naissances.

A Montréal, le 19 avril, la Dame du Dr P. E. Mount, une fille.

A Ste. Monique, comté de Nicolet, le 13 avril, la Dame de C. Legris, M.D.V., un fils.

A Ste. Anne de Bellevue, comté Jacques-Cartier, le 20 avril, la Dame du Dr L. G. V. de Lorimier, un fils.

Décès.

A Montréal, le 8 mai, A. Deschamps, M.D., âgé de 39 ans.

A Ste. Anne de Bellevue, comté de Jacques-Cartier, le 2 mai, à l'âge de 12 jours, Joseph-Henri Ivon, enfant du Dr L. G. V. de Lorimier.